L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI 27 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande une femme pour faire le ménage au No 406 Esplanade. 22 déc—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Patterson McCan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 18 811.

Attendu que Mme Mary Tobin Stempel, de Brooklyn, Kings County, Etat de New York, mère et tutrice des mineurs Kate Elizabeth McCan, Fanny Tobin McCan, Charles Patterson McCan et David Chambers McCan, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de et transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui de droit d'accuser les raisons pour lesquelles dans les trente (30) jours à partir de la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
(Signé) EUG. D'HÉRÉTÉ, Député Greffier.
Nouvelle Orléans, le 18 décembre 1894.
19 déc—5 f merc

PAR LE CONSTABLE.

Veuve J. B. Socola vs J. Méryé.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 21,422—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt, ancien numéro 95, nouveau numéro 429 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le deuxième district de cette ville, VENDREDI, le 11me jour de janvier 1895, à 11 h. A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nile-Orléans.
27 déc—27—janv 5 11

E. Fernandes vs J. Herbet.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,634. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la vacherie du plaignant, ancien No 301 rue Dumaine, entre Derbigny et Nord Roman, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 déc—14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jean D'Hérété et Marie Louise Foudar, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 44,275 — Division A. Attendu que Mme Victorine D'Hérété, veuve de Pierre Arrieux, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean D'Hérété et Marie Louise Foudar, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de F. Clausing et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,715—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Carrie Rau, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de Joseph Holz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20 233—Division D—Attendu que J. B. Viret, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Holz, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de N. D. Wallace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 43,422—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Geneviève C. Wallace, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 déc—20 23 29

Succession de Thomas F. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,601—Division D—Attendu que Mary Alice Gonzales, veuve de Thomas F. Sherlock, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas F. Sherlock, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 déc—19 23 28

Succession de Patrick Carbrey et sa femme, Ann Carbrey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,454—Division A—Attendu que Mary Markey (née Whittle), veuve de Patrick Markey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Patrick Carbrey et sa femme Ann Carbrey, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de Maurice G. Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,361—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
18 déc—18 22 27

Succession de B. F. Wiggin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,758—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julia Colburn Wiggin, comme exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 déc—19 23 28

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari.
No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Har. W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer, épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée à conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé: F. A MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre de l'année de notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
Signé: JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
(Sceau)
22 nov—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—George C. Pruschen versus ses créanciers.—No 44 318—Division B—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Pruschen, soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, Esq., notaire, en son étude No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette.

Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1894.
Signé: FRED D KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
24 nov—24—déc 10 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Anthony Stortz et al. vs Joseph Stortz et als.

No 43,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placidé J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 23 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, près Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu et conformément à un jugement de la même Honorable Cour, rendu le 10 décembre 1894 et signé le 14 décembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

16 certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié de l'îlet borné par l'Avenue Nashville les rues Camp, Chestnut et Eléonore, numérotés 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 19 décembre 1859 et déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville; les lots numéros un, deux, trois et quatre mesurant chaque 30 pieds de face rue Camp sur une profondeur de 120 pieds, le lot numéro un forme le coin des rues Camp et Eléonore, les lots numéros 15, 16, 17 et 18 mesurent chaque 30 pieds de face rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Eléonore; les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots 1 2 et 3, ayant les bâtisses et améliorations, seront vendus ensemble en bloc et les autres lots séparément.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera le paiement, en plus encore de son prix offert, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 26—janv 2 9 16 23

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention! Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement.

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi iriez-vous à vingt milles de la ville, au milieu des marais, dépenser votre argent dans des villes imaginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.
Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS— encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 décembre 1894 No 9,804, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci-après décrite, d'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

1° Dix (10) lots de terre, situés dans l'îlet No 601, bornés par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 5 à 8 inclusivement, et 31 à 36 inclusivement. 2° Douze (12) lots de terre situés dans l'îlet No 613, bornés par l'avenue Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement, et lot No 32. 3° Quinze (15) lots de terre situés dans l'îlet No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 6 et 7 et 11 à 17 inclusivement et 29 à 31 inclusivement.

4° Treize (13) lots de terre situés dans l'îlet No 625, borné par les rues Gravier, Dupré, Perdido et Gayoso et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 14 à 26 inclusivement.

5° Dix (10) lots de terre situés dans l'îlet No 666, borné par les rues Poydras, Julia, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement.

6° Vingt-deux (22) lots de terre situés dans l'îlet No 677, borné par les rues Megan, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 10 inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7° Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'îlet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St. Patrick et Palmyre et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant A. G. Le Lon, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilet entier de Terre,
De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet. — JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd, No 44 317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'îlet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St Pierre; les dits lots mesurent chaque 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre les dits lots 4 et 5, et 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 et 6. Les améliorations consistent en deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugé. Il y a deux caves, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition.

2° Un îlet de terre entier et améliorations qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 231 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme îlet No 402.

Conditions—Un tier ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelle; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 16 23 30—6 10 janv—

JOURNAUX FRANCAIS

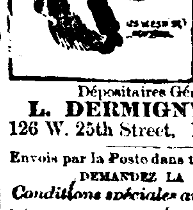

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppl'ents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Tire, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Bureau du Board de Liquidation de la Dette de la Ville.—Chambre 5, Hôtel de Ville. Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1894.

Rachat du montant total des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de six pour cent.—Avis est par le présent donné que conformément à la Section No de l'Acte No 58 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, session de 1882, la ville de la Nouvelle Orléans rachètera le 1er janvier 1895 tous ses bons de six pour cent dont la date a été prolongée, émis d'après et par l'autorité dudit acte et décrits numériquement comme suit:

$1,000 bons numérotés 1 à 5,935 inclusivement.
$500, bons numérotés 1 à 132 inclusivement.
$100, bons numérotés 1 à 101 inclusivement.
$50, bons numérotés 1 à 476 inclusivement.

Avis est aussi donné que tous les intérêts sur lesdits bons cesseront sur et après cette date.
E. M. WALMSLEY, Président.
T. WOLFE JR, Secrétaire.
15 sept—au 1er jan

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Double Corps de Logis Désirable.

Deux étages, couvert en ardoises.

Nos 1831 et 1833 rue Euterpe, entre Baronne et Dryades.

Succession de Charles Melchert, décédé.

Cour Civile de District—Dossiers Nos 43,507 et 3,847.

Sur long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MARDI, 22 janvier 1895, midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 3 décembre 1894 et signé le 7 décembre 1894, dans l'affaire de Charles Melchert et als vs Ottilie Melchert et als. Dossier No 43,507, aussi un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la même Honorable Cour, Division D, dans l'affaire de la succession de Charles Melchert, No 3,847 du Dossier de ladite Cour, daté le 18 décembre 1894, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les bâtisses et amélioratio ns qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Euterpe, Baronne, Terpsichore et Dryades, désigné par le numéro et la lettre 10 M; le dit lot mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, et une largeur à l'arrière de 30 pieds 2 pouces, le tout d'après un plan en exhibition à la place de la vente. Les améliorations consistent en une grande bâtisse double à deux étages, couverte en ardoises connue comme Nos 1831 et 1833 rue Euterpe et contient 7 chambres sur chaque côté, avec galeries, gaz partout, caves, etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et ju qu'au jour de la vente en outre de son prix d'enchère et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. ff. C. Wenck notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 23 30—Jan 6 13 20 au 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 rue Carondelet près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894. Dossier No 44,085, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 110, borné par les rues Constance, Laure, Toledano et Louisiana Ave., et forme le coin des rues Constance et Toledano, désigné par le No 22 et mesure 32 pieds de face rue Constance, sur une profondeur et façade rue Tolédano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tier ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—2 9 16 23 30 à date

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Mercredi, 23 Janvier 1895, à midi,

A la Bourse des Encanteurs de la Nlle-Orléans,

Nos 50 et 52 RUE BARONNE.
(Anciens numéros.)

TROIS Lots de Terre

De Choix bien situés,

A L'ENCAN.

Dans l'affaire de John Foot, un absent.

No 44,100.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR KINGSTON & HORN—W. D. Kingston, encanteur, bureau, 347 rue Carondelet—MERCREDI, 23 Janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté du 12 décembre 1894, et d'un ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville désignés comme lots 1, 2 et 3, formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Green, dans l'îlet No 99 maintenant 562, borné par les avenues St. Georges et Napoléon, les rues Jena et Green, d'après le plan exposé à la Bourse; lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1895, le coût de la Rosetta Gravel Co., en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente, pardevant H. L. Garland, Jr, Esq., notaire aux frais des acquéreurs; vingt pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.
15 déc—15 19 26—janv 2 9 16 23

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Berk.

No 33,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans l'îlet No 707, Premier District de cette ville, borné par les rues Genois, Gasquet, Palmyre et Clark, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20 et 21 sur un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mosey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1849; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Genois et Gasquet; mesurant 33 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois et les dits lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Génois, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Génois, et les dits lots Nos 18, 19 et 20 se touchent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. A un îlet seulement de l'avenue Canal et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans au des billets de acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2 déc 2 9 16 23 30 au 2 jan

1-5-6

Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.

Faites-le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville

De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de

SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs............50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE
SUCCESSION
—DU—
GEN. P. G. T. BEAUREGARD

L'ELEGANTE

RESIDENCE EN BOIS A DEUX ETAGES,

No 255 Avenue de l'Esplanade,
A l'encoignure N. E. de la rue Derbigny.

—LA—

Jolie Bâtisse en Bois a deux étages,

Rue Derbigny,

Entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Kerlerec.

LES DEUX BEAUX

LOTS DE TERRE

ADJACANTS POUR BATIR,
sur la rue Derbigny.

La Centrale et Commode

RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES ET MANSARDE,

No 142 rue Carondelet,

Entre les rues Lafayette et Girod.

LE PRODUCTIF

Cottage Double en Bois,

No 218 rue Melpomène,

Entre les rues Baronne et Dryades,

—ET—

LA SPLENDIDE

ETENDUE DE TERRE

BIEN AMÉLIORÉE,

SUR LE FLEUVE MISSISSIPPI
DANS LA PAROISSE JEFFERSON,

Un peu au-dessus du Canal Harvey et vis-à-vis l'avenue de la Louisiane.

No 38,254.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 24 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan en vertu de et conformément à un jugement rendu le 24 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894, et des ordres datés respectivement les 21 et 27 novembre 1894 et d'un ordre daté du 16 novembre 1894, homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 14 novembre 1894, de l'Hon. G. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession du Gen. P. G. T. Beauregard, No 38,254 et d'un ordre homologuant les procédures d'une réunion de famille tenue le 27 novembre 1894 daté du 5 décembre 1894 de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour, Division A, dans la succession de Mme Laure T. Beauregard, défunte épouse de Charles A. Larendon, No 15,201 de la dite Cour, et d'un ordre daté du 6 décembre 1894, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession de P. G. T. Beauregard susdit, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° L'élégante résidence en bois à deux étages, No 255 avenue de l'Esplanade, à l'encoignure N. E. de la rue Derbigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Claiborne et Derbigny. Elle est retirée de la banquette dont elle est séparée par une jolie barrière en fer et contient large galeries, corridors, salles avec manteaux en marbre, librairie, salle à manger, lieux d'aisance en porcelaine, cuisine, chambre à domestique, au premier étage; six chambres à coucher, cabinet de toilette et chambre à bain au deuxième étage, et deux chambres dans la bâtisse du fond. Le terrain est spacieux, il est distribué en jardin, gazons et promenades.

Le terrain est désigné par la lettre D, d'après le devis de l'arpentage fait par H C Brown, arpenteur voyer de la ville, le 26 septembre 1894, annexé pour référence à un inventaire, dans la succession de P. G. T. Beauregard, par C. T. Soniat, notaire, le 2 octobre 1894, mesurant 64 pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par 158 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur et de face à la rue Derbigny, puis sur une ligne courant vers la rue Claiborne et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 100 pieds, puis sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny, 23 pieds 11 pouces, 3 lignes, puis sur une ligne courant vers la rue Derbigny et parallèle à l'avenue de l'Esplanade, 36 pieds, ensuite sur une ligne courant vers l'avenue de l'Esplanade et parallèle à la rue Derbigny 130 pieds. Une des demeures la plus élégante et moderne, située sur la voie du Esplanade. Avec les chars électriques, en pleine opération, elle ne se trouve qu'à cinq minutes de trajet de la rue du Canal, sujette au bail actuel, expirant le 30 septembre 1895, au taux de $1 000 par an.

2° La jolie bâtisse en bois à deux étages rue Derbigny, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlerec, Claiborne et Derbigny, retirée de la banquette dont elle est séparée par une barrière en fer et contenant corridors, six chambres, chambre à bain, etc.

Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le devis sus-mentionné par H C Brown et mesure 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une bonne demeure ou un bon placement. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1895 au taux de $460 par an.

3° Les deux beaux terrains pour bâtir, adjacents à la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, de chaque côté et dans le même district et îlet, et désignés par les lettres A et C, sur le susdit devis par H C Brown, mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Derbigny sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot A étant le plus rapproché de la rue Kerlerec et le lot C le plus rapproché de l'avenue de l'Esplanade. Ils peuvent être utilisés comme demeures ou comme placements avantageux.

4° La résidence centrale, attrayante et commode, à trois étages et mansarde, No 142 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet St Charles, Lafayette et Girod, contenant corridor, salons doubles, salle à manger, cuisine et office sur le premier étage; corridors, onze chambres à coucher et chambres à bain aux étages supérieurs. Le lot de terre mesure 25 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur 150 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'ouvrant dans le fond sur un passage de 20 pieds de largeur, en commun et pour l'usage du dit lot et autres, contigus là dessus. Sa proximité du centre des affaires assure sa constante location, faisant d'elle un placement certain et productif. Sujette à un bail la dessus expirant le 30 septembre 1895, au taux de $900 par an.

5° Le joli cottage en bois à un étage, à deux corps de logis, No 218 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Baronne et Dryades, ayant trois chambres, une allée de chaque côté, et une bâtisse en bois dans le fond ayant quatre chambres. Le terrain est une partie du No 5 dans l'îlet No 93, sur le plan original du faubourg Annonciation, dressé par Lafon et déposé à l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles (au pied français), 31 pieds 11 pouces 5 lignes, par 127 pieds 10 pouces 4 lignes (au pied américain); le lot est borné sur un côté par la partie qui reste du lot No 5 et sur l'autre par le lot No 6 sur ledit plan; est très près du Marché Dryades, est toujours en demande par les très bons locataires, est un placement sûr et productif, loué à raison de $432 par an.

6° Deux morceaux ou parcelles de terre, situés dans la paroisse Jefferson, en cet Etat. Ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, désignés par les lettres A et D sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt député-voyer de la Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1876, une copie plus petite, faite par J. A. D'Hémécourt le 18 mars 1880, et annexé à un acte de Jas Fahey, 18 mars 1880 et mesurant conformément au dit plan comme suit: le terrain A a 750 pieds de face au chemin Public. Ensemble avec le droit de battures et le droit de l'accroissement en face des dits 750 pieds, et s'étendant 5,000 pieds de profondeur plus ou moins, et 750 pieds de largeur sur la ligne du fond. Le morceau ou parcelle D touche au morceau A immédiatement dans le fond et mesure sur la ligne de division 797 pieds, et s'étend en profondeur sur les lignes de chaque côté, à peu près 10,000 pieds, entre lignes divergentes, de manière à lui donner 1,350 pieds de largeur sur la ligne du fond, lesquels dits morceaux de terre sont bornés sur le côté du haut par la propriété anciennement appartenant à Albin Rochereau, sur le côté du bas par la propriété de Mme Louise Destrehan, épouse de I. H. Hervey, et dans le fond par la propriété de J. De Gruy ou ses héritiers. Le tout sujet à tous les droits auxquels le Morgan Louisiana & Texas Railroad Company et le Texas & Pacific Railway Company sont revêtus et le droit de passage et voie à travers la dite propriété.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage avec mansarde contenant des grandes galeries, vestibules, six chambres; dans le fond se trouvent trois maisons en briques et en bois ayant plusieurs chambres; sur les lieux se trouvent une grande écurie et plusieurs autres bâtisses, à quelques centaines de pieds de l'Avenue de la Louisiane et du débarcadaire du bac, pouvant également être utilisé comme ferme et paturages, étant maintenant cultivé en jardin potager; dans le fond il y a une forêt de bois, et se trouve à proximité de la ville et lui donne une valeur pour la vente de ses propriétés. Sujet à un bail à raison de $1,200 par an payable à la fin de chaque année pour dix ans, à partir du 1er juillet 1889 avec le privilège de cinq ans après n'importe quel temps durant le bail ou un renouvellement du dit bail le locataire a le droit d'acheter à une évaluation qui doit être déterminée par deux experts qui doivent être choisis par le propriétaire et l'autre par le locataire; toute cette partie de la propriété louée, où maintenant se trouve le résidence et les dépendances, étant un arpent de face sur le fleuve Mississippi, sur une profondeur de quarante arpents, conformément à un acte passé pardevant Chas G. Andry, ancien notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1889. Une copie certifiée est déposée au Bureau des Encanteurs et peut être vue par les parties désirant l'examiner.

Conditions—Pour le tiers du mineur un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit; pour les deux tiers des majeurs, un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit; la partie différée doit être représentée par des billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et divisés en coupons, au gré des parties intéressées portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat pour enforcer la collection des dits billets en cas de procès, les améliorations doivent être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix de leurs enchères seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.
22 déc—23 30—jan 6 13 20 24

PAR ALBERT PAUL.

GROCERIES, GROCERIES.

Vins, Liqueurs, etc.

Glacière, Faïence, Verrerie, etc.

Aussi deux splendides Bull-Dogs.

Vente à cause de mauvaise santé.

IL sera vendu à l'enchère publique, sans réserve, VENDREDI, le 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., au coin des rues Lapeyrouse et Claiborne—

Le contenu de la grocerie longuement établie.
Conditions—Comptant.
ALBERT PAUL, Encanteur.
25 déc—à date

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Salon, Chambre à Coucher et Salle à Manger.

Tapis, Pendules et Ornements, Malles, Portraits, Meubles de Cuisine et Divers.

Succession de Mme Margaret Jane Thomas, alias Griswold.

No 44,402—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans —Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—JEUDI, le 3 janvier 1895, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 21 décembre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Margaret Jane Thomas, alias Griswold. Il sera vendu à l'enchère publique, à la résidence No 510 1/2 rue Chartres près Port, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un assortiment général de meubles de salon, chambre à coucher, salle à manger et cuisine, etc., etc.

Conditions—Comptant.
23 déc—23 26—jan 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

La moitié d'un ilet de terre de valeur dans le deuxième district.

Succession de F. St-Clair Ferris.

No 42,070—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue de la Commune—MARDI, 29 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 de la rue Commune entre les rues St Charles et Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 21 décembre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de F. St Clair Ferris, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

La moitié d'une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations y dessus, trouvant, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme l'îlet No 370. Le dit îlet étant borné par les rues Solomon, Napoléon, Conti et Bienville et mesure 322 pieds 8 pouces de face à la rue Conti sur 319 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur et de face à la rue Bienville; 322 pieds de largeur dans le fond et 150 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur et de face sur chacune des rues Napoléon et Solomon, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant H. L. Loomis, notaire.

L'acquéreur déposera 10 0/0 du prix au moment de l'adjudication.
23 déc—1 8 15 22 29 janv

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi le 22 janvier 1895.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 8 9 rue Commune le MARDI le 22 janvier 1895 à midi à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un ordre daté le 18 décembre 1894, rendu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire intitulée, la Succession de Remy Kyle, No 43 799 du dossier de la dite cour, et pour le compte de la dite succession, à l'enchère publique, il sera vendu— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, îlet No 28, numéro original maintenant 558, borné par les rues Gravier, Perdido, Tonti et Miro, le dit lot désigné par le numéro 22, et mesure 33 pieds, 7 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Fred. Diebl, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 déc—23 30—janv. 6 13 20 21 23.

ANNONCE JUDICIAIRE

Au No 455 rue Terpsichore,

MEUBLES ET ARTICLES DIVERS, ETC.

PAR LOUIS A. RICHARDS, encanteur, bureau, No 629 rue Commune—le LUNDI, 31 décembre 1894, à 10 heures du matin, en vertu et conformément à un ordre, rendu le 19 décembre 1894 rendu par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée: la Succession de Veuve Marie Schoerer, No 44,487 du dossier de la dite cour, et pour le compte de la dite succession à l'enchère publique il sera vendu—

Le contenu de la dite propriété, consistant en meubles, etc., etc.

Conditions—Comptant.
20 déc—20 23 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Habb (née St engel) Mardi le 9 janvier 1894. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement daté le 4 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie St engel, décédée, femme de John Habb" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, aussi avec tous ses les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième (7) District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire (bureau au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.
9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives RESIDENCES DOUBLES, Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage en bois, bien bâti, à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cave, cour dans le fond et allées de chaque côté.

2° Le désirable cottage en bois, à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux caves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer, annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 est de 16 pieds 6 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touche au lot "A," sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 8 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et le tout du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les autres clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Ames, épouse de Frederick W. Ames et als. No 42,585, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Double cottage en bois, 338 et 340 rue Franklin.

Une double ligne de chars électriques passant devant la porte;

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C. & Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard à un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 novembre 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée Benjamin F Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Josephine Ames, épouse de Frederick W. Ames et als, les deux ordres ou jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procèderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Clio, Erato, Liberté, désigné comme lot No 5 sur un plan du dit lot et propriété déposé au le bureau de T. O. Stark, notaire dans cette ville; le dit lot mesure, commençant à une distance de 110 pieds 4 pouces 3 lignes du coin des rues Franklin et Erato, 29 pieds de face rue Franklin sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un crédit de un et deux ans représentés par des billets portant 8 pour cent d'intérêt, de la date jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Plan à la Bourse.

BAYNE & ONORATO.
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
29 nov—29 30—déc 2 2 9 10 16 17 23 24 30 31—janv 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Elizabeth Byrne, veuve de Louis Palms.

Jeudi le 27 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à côté de la Banque Nationale d'Etat.

Charmante résidence à l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Dupré, avec une double voie de chars électriques devant la porte.

Cottage dans le Deuxième District, No 220 rue Miro, (rapportant un bon loyer).

Résidence cottage, No 591 (ancien numéro) rue Nord Claiborne près des Champs-Elysées dans le Troisième District, loué à raison de $13 par mois, avec une double voie de chars urbains devant la porte.

Deux splendides terrains rue Cadiz, dans le Sixième District, avec bâtisse sur les terrains, et le cottage double avec deux étages dans le fond, Nos 627 et 629 (anciens numéros) rue Constance près de l'avenue de la Louisiane.

Loué à raison de $10 par côté.
Toutes les taxes, y compris celles de 1894, sont payées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans Division B.—No 44,144.—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 novembre 1894, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapage, Dupré, White et Esplanade, désignés comme lots Nos 9 et 10 sur un plan dressé par Perquet et Crampon, le 12 juin 1865, et déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire, comme plan No 171, et aussi par la même numéro, sur un plan dressé par J. Schuler, le 19 juillet 1875 et déposé comme plan No 40, en l'étude de A. Hero, Jr; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage et 40 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le No 10 forme l'encoignure des rues Esplanade, Lepage et Dupré, à une profondeur de 127 pieds 3 pouces sur la dite rue Dupré et une profondeur de 137 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 9, le lot 9 ayant une profondeur de 145 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du No 8.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Miro, Tonti, St Philippe et Dumaine, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 11 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne du côté qui la sépare de la balance du lot No 5; ladite portion de lot étant décrite, et est la partie la plus rapprochée de la rue St-Philippe du lot No 5.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 9 de l'îlet No 18, borné par les rues St-Avid (Claiborne) Champs Elysées, Prosper, (maintenant Derbigny) et Français, sur un plan dressé par C. F. Zimple daté du 24 février 1833 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St Avid (Claiborne) sur 142 pieds 1 pouce de profondeur.

4° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant situés dans le Faubourg Ouest Bouligny dans l'îlet No 38 de l'ancien plan du dit Faubourg, maintenant l'îlet No 291 du nouveau plan, borné par les rues Magazine, Toledano, Jena et Chestnut, les dits lots mesurent chacun 24 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les dits lots désignés par les Nos 18 et 19.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Toledano, Magazine et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre A, sur un plan fait par S. O. de l'Isle architecte, daté du 2 mars 1891 et enregistré dans le bureau du shérif civil, la dite portion de terre se composant de tout le lot No 3 et partie du lot No 4 du dit îlet, d'après le dit plan le dit lot mesure 28 pieds de face à la rue Constance et à l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Constance et mesure 39 pieds 11 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, balance devant être garantie par hypothèque sur la propriété vendue à 7 pour cent d'intérêt avec les autres clauses usuelles d'hypothèques. Les acquéreurs doivent déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. Pour les lots de vente et payer pour les actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Les plans sont à la Bourse. Les personnes désirant faire l'inspection des lieux doivent se procurer des cartes d'admission de

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent,
621 rue Gravier,
A côté de la Banque Nationale de Whitney.
27 nov—27 28—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE

La jolie demeure à deux étages,
Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois de chaque côté.

Jeudi, 27 décembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41 668.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, et plus récemment, d'un jugement spécial rendu le 31 octobre 1894, et signé le 8 novembre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le JEUDI 27 DECEMBRE 1894, A MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NUMEROS 629 et 631 RUE COMMUNE, à côté de la banque Nationale d'Etat, de la propriété ci après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Brieg er, voyer général, le 28 décembre 1858, annexé à un inventaire dans la succession d'Henry De Ende, à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, en date du 23 février 1857. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour harnais, grenier à foin, écurie avant environ six mangeoires, bain, gar chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc, grande cour ayant une entrée pour les wagons. La maison est louée à de bons locataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent situé dans le même îlet et touchant au dit lot numéro treize; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le même plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit; le dit lot numéro quatorze mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, le gaz, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allée de côté et loué à d'excellents locataires pour $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente, et de payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Adolph, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.
BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.
21 nov—21 22 23 24 25 26—déc 6 13 20 27

W. G. COYLE & CO.,

CHARBON. COKE.

Pittsburg, Anthracite, Alabama, Cannel et Coke de Gaz et Combustible. Charbon en chalands pour planteurs sucriers.

BUREAUX.
Nouveau No 323 rue Carondelet,
Ancien No 47, coin Union.
1er sept—6 m—Dim mer jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Groceries, Etc.
Cheval et Wagon, Etc.

C. Doyle & Co. versus Victor Petit.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44,593—En vertu d'un ordre de vente daté le 21 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 27 décembre 1894, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite savoir:

Au local coin des rues Soniat et Magazine—Un lot assorti de groceries, diverses choses, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Aussi, un cheval, une charrette et harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Comptes-ouverts, etc.

S. A. Calongue vs. ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 41 322. — En vertu d'un ordre de vente daté du 21 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes-ouverts, comptes courants, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 26 29—janv. 3.

ANNONCE JUDICIAIRE

Alabama National Bank vs Winfield W. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,916—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 janvier 1895, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Tous les droits, titres et intérêts de Winfield W. Gauche, le défendeur ne ceci dans et à la succession de feu John Gauche, étant un douzième indivis de la moitié indivise de toutes les propriétés appartenant à la succession de feu John Gauche, de laquelle le défendeur est un des héritiers, et tous les droits du défendeur ou héréditaires du défendeur dans et de la succession de son défunt père John Gauche, particulièrement dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété, anciennement connue comme le Merchant's Exchange, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Royale, Passage de la Bourse et Canal, consistant de trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, d'après un plan de C. F. Zimple, etc. Les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun vingt-sept pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Royale, la même façade sur le Passage de la Bourse, sur une profondeur de cent vingt trois pieds quatre pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure vingt-sept pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Royale, trente huit pieds six pouces et cinq lignes de face au Passage de la Bourse, et cent vingt-trois pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2, et cent vingt-trois pieds neuf pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté. Acquise par John Gauche, le 30 avril 18 9, C. O. Book 81, fo 15.

2° Cette certaine propriété, située dans le Troisième District de cette ville, connue comme le Eagle Warehouse, qui consiste de deux lots de terre, bornée par les rues Levée, Victoire, Fort et Enghien, désignée par les numéros 1 et 2 et mesurant chacun plus ou moins, trente quatre pieds de face rue Levée, trente un pieds au pouce sur la ligne en arrière sur une profondeur de cent quarante pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par John Gauche, le 12 novembre 1861, C. O. Livre 87, Folio 143.

3° Un certain lot de terre, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée mesurant en mesure française, trente-cinq pieds de face rue Chartres, sur une profondeur de cent vingt pieds parallèles. Etant le lot No 105 Chartres. Etant la même propriété acquise par John Gauche, le 20 juillet 1850, C. O. Livre 52 Folio 33.

4° Un certain lot de terre, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée, mesurant, en mesure française, vingt cinq pieds de face rue Chartres, sur une profondeur de cent vingt lignes parallèles, de cent huit pieds trois pouces, le dit lot étant désigné comme No 110 rue Chartres. Etant la même propriété acquise par John Gauche le 18 février 1861, C. O. Book 81, Folio 565.

II. Tous les droits, titres et intérêts de Winfield W. Gauche, défendeur dans et pour un certain îlet de terre, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district, borné par les rues Poydras, Camp, North et St-Francis, maintenant la rue Church, mesurant cent cinquante pieds de face à chacune des dites rues. Etant la même propriété acquise par John Gauche le 14 novembre 1865, C. O. Book 90, folio 320.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
21 déc—21 22 28—4 11 18 24 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, rue des Champs-Elysées.

Paul Castaing vs Alexandre Lafrance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,140.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, avantages, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Franklin Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Prosper et Claiborne et désignés par les Nos 7 et 8 d'après un plan dressé par A. de Armas, voyer, le 22 mai 1873, et un croquis par le même voyer, annexé a un acte de concession de Francisco Vargas, lesdits lots se touchant et mesurant chacun en mesure américaine, vingt-deux pieds un pouce et six lignes de face à la rue Champs-Elysées sur une profondeur de cent quinze pieds sept pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du pétitionnaire, la somme de onze cents dollars avec huit pour cent d'intérêt la dessus par an du 31 mars 1891 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent pour honoraires d'avocat sur le total de cela, trois dollars de frais pour la copie de l'acte, huit dollars 75 cents pour frais de greffier, toutes les taxes dues et les honoraires et frais du procès et de la vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à recevoir, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété datés du 27 décembre 1892, pour onze cents dollars chacun, payables respectivement, deux et trois ans après date, à la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle Orléans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement final, et aussi il assumera toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque passé pardevant P. L. Feuchey, notaire, le 27 décembre 1892. N'allétant pas à payer 5 0/0 d'honoraires à l'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux. Et en cas que le prix offert sur la propriété soit, après déduction, des honoraires, frais et taxes sus-mentionnées pour du comptant, s'élève à moins que le montant total de la réclamation du pétitionnaire avec intérêt, sus-mentionnées et les billets devant être assumés comme il est décrit ci-dessus, alors, l'acquéreur paiera au pétitionnaire sa réclamation au comptant sus mentionnée et il assumera les billets déjà décrits au pro-rata de l'étendu de la balance de son offre.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 nov—30—déc 7 14 21 29—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, améliorée dans le Cinquième District.

The Inter-State Building and Loan Association, versus Mme Dolce Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet numéro cent-cinquante-cinq (155) borné par les rues Homer, Newton, Franklin et Monroe, désigné comme lot No vingt-deux (22) mesurant en mesure française, trente pieds (30) de face rue Newton, sur une profondeur et de face rue Monroe, de cent vingt (120) pieds, étant trente (30) pieds de largeur sur la ligne en arrière, et cent vingt (120) de profondeur sur la ligne de côté, le divisant du lot No vingt un (21) dans le dit îlet No 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 déc—13 20 27—janv. 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District

Firemen's Building Association versus George F. Hauck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,987. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 53, borné par les rues Union, Solidelle, Prosper et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face rue Union sur une profondeur et de face rue Solidelle de 56 pieds, en mesure américaine, étant partie du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 21 28—3 10 17 janv

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets aller et retour, 50c. 75c. et $1.00

J. S. LANDRY, Surintendant.
Agent général pour le Fret et les Passagers.
26 oct—sam et dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, stock, etc.,

d'un bon restaurant, bien installé à

l'ancien No 44 rue Royale.

George Desègre vs M. T. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 44 3.9 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux et après désignés, le VENDREDI, 4 janvier 1895 à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux (ancien) No 44 rue Royale.

Le contenu, installations, meubles, ustensiles de cuisine, faïence, verrerie, marchandises etc., du Restaurant sur les dits lieux, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 déc—25 27 31—janv—4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Quatrième District.

W. H. McLellan vs. H. N. Frisbie et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,744.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 357, borné par les rues Freret, Troisième, Locust et Quatrième, et mesurant cent vingt sept pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de deux cent soixante dix-sept pieds, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Veuve Dorothea Welp.

Conditions—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 déc—1 8 13 20 27 jan3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée très Attrayante et de Valeur, connue comme le (vieux numéro)

689 RUE MAGAZINE,

Entre les rues Philip et Première.

Judah Hart vs Lilly (ou Lillie) Knight.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,015—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Magazine, Philip et Camp, mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt un pieds et un pouce et composé du tout des lots Nos 15 et 16 l'arrière du lot No 12 lesquels lots sont décrits d'après un certain plan dressé par B. Buisson, voyer daté le 25 avril 1842 et déposé pour référence au bureau de T. Tureaud, notaire, et aussi désigné par le même numéro, d'après un plan dressé par T. Pettingrain daté le 17 mars 1847, et déposé comme plan No 14 au bureau de G. R. Stringer ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
23 nov—23 30—déc 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Drogues et Marchandises, etc. d'une Pharmacie de première classe.

W. Van Benthuysen, Exécuteur, vs. H. E. Grice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,372—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 31 décembre 1894 à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux coin Washington et l'avenue St-Charles—

Le stock de drogues et marchandises, affichés, contenus dans la pharmacie sur les dits lieux, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
21 déc—21 26 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail ou droit d'occupation, etc.

First National Bank of Chicago vs American Cooperage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,113—En vertu d'un ordre de vente daté le 19 décembre 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville le LUNDI, 31 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme non-expiré du bail des lieux connus comme anciens Nos 248 et 250 New Levée et aussi des lieux anciens Nos 231 et 233 rue Water et du terrain vacant ancien No 251 rue Water: le tout au taux de $75 par mois payable tous les mois, et expirant le 30 septembre 1895.

Aucun dit bail ne serait pas vendu si aucun offert en vente:

2° Le droit d'occupation de la dite propriété ci dessus décrite et le lot de la date de la vente au 30 septembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—20 24 28 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif du contenu et stock de première classe de plomberie, gaz et steam fitters et établissement d'installation de gaz.

M. Vonderbank vs Julius Loeffler, No 44,225.

C. A. Fuh & Co vs Julius Loeffler, No 44,226.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 janvier 1895, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 44 rue Royale [ancien numéro] le contenu de la dite propriété consistant en un grand assortiment de candélabres, globes, brakets, installations de gaz, tubes, baignoires, abat jours, stoves à gaz, etc., et un nombreux article appartenant à ce métier, le tout d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 déc—19 24 29—2 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés améliorées de valeur dans le Sixième district.

William W. Weiss vs Mme Regina Geyer, femme de John F. Geyer, et John H. Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,188.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Levée, Front et Léontine, et mesurant 232 pieds 9 pouces de face rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Front, 284 pieds de face rue Léontine et borné sur le quatrième côté par le reste de l'îlet.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Peters et les rues Front, Léontine et le fleuve Mississippi et mesurant 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Front, 217 pieds de face rue Léontine et borné sur l'autre côté par le fleuve Mississippi et le reste de l'îlet. Le tout du ci-dessus mesure, d'après un plan dressé par H. L. Stewart, ingénieur civil, un croquis duquel est annexé à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire.

Aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant.

Les propriétés ci dessus ont été acquises par achat par les défendeurs (dans la proportion d'une moitié indivise chacun) de la succession de Gerhard W. Frye, par acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 5 juin 1890. (Titre enregistré C. O. Bk 134, folio 576).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7 14 21 27 déc

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Orléans Vue.

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le Par'oïdium Extrait, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY", son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'accepter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender ses gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit conseil de Direction de cette compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisé en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui sera lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à une voix par personne ou par procuration. Une majorité des voix des votants fera une élection. Les élections seront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aura lieu dès que cela sera possible, après un avis de 10 jours préalable donné dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le reste de l'année fiscale prenant fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable inséré dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, par le vote des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital, en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, en par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Marigny, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eût dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 484, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que le copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant déposé dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

(SCEAU) GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.